

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Les fonctions de l'animateur·trice d'activités et de vie quotidienne se situent principalement dans les accueils collectifs de mineur·es (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances), mais peuvent aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Emplois visés

- Animateurs·trices enfance-jeunesse
- Animateurs·trices en accueil de loisirs et Périscolaire
- Animateurs·trices pour des séjours de vacances
- Animateur·trices socioculturel·les



La Ligue de l'Enseignement

Nous accompagnons les acteurs éducatifs, les enseignant·es, les familles, les formateurs·trices et les animateurs·trices, les élu·es et agents des collectivités locales, pour que le droit à la formation profite réellement à tous et tout au long de la vie.

Nous proposons des formations participatives, dans les valeurs de l'Éducation Populaire, avec des méthodes pédagogiques variées, adaptées aux projets professionnels des candidat·es stagiaires, avec un lien fort avec les structures d'alternance, dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires, de valoriser leurs parcours et d'améliorer la qualité éducative dans l'animation socioculturelle.

Lieu de formation

Epinal et Nancy

Pour tous renseignements

Secrétariat de formation:
03.29.69.60.52
formation-contact@fol-88.com

Nos statistiques :

Taux d'obtention du diplôme : 89%
Taux d'obtention partielle : 3%
Taux d'abandons : 6%
Taux de poursuite d'études : 18%
Taux d'insertion professionnelle : 71%
Taux de réussite des apprentis : 100%

MAJ Avril 2024

CPJEPS

Mention « Animateur·trice
d'Activités et de Vie Quotidienne »

Du 23 septembre 2024
au 16 septembre 2025
Epinal et Nancy

Information collective
19 juin 2024

Certificat
Professionnel
de la Jeunesse,
de l'Éducation
Populaire et du
Sport



Les objectifs de la formation

Participer au projet et à la vie de la structure.

Être capable d'animer les temps de vie quotidienne de groupe.

Être capable de concevoir des activités en direction d'un groupe.

Être capable d'animer des activités.



Cette qualification peut constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels : l'obtention du CPJEPS donne une **équivalence à l'une des 4 UC du BPJEPS LTP*** et il donne aussi l'équivalence **BAFA***

BPJEPS LTP *Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention Loisirs Tous Publics*

BAFA *Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur·trice en accueils collectifs de mineur·es*

POUR QUEL PUBLIC ?

Ce diplôme s'adresse à **toute personne souhaitant exercer le métier d'animateur·trice** ou occupant cet emploi, pour développer ses compétences et accéder à la **qualification professionnelle** correspondante.

La formation est ouverte à l'**apprentissage** en partenariat avec les centres de formation d'apprentis (CFA) Education Populaire de la Ligue de l'enseignement et le CFA FORMAS.

Les personnes de **moins de trente ans** sont éligibles au **contrat d'apprentissage**.

Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité Travailleur·se Handicapé·e.

Le contrat d'apprentissage assure une **prise en charge totale du coût de la formation** et permet d'avoir le statut de salarié·e apprenti·e.

ORGANISATION

Les stagiaires seront accompagnés tout au long de leur formation par un·e tuteur·trice

La formation se tiendra du **23 septembre 2024 au 16 septembre 2025**

420h de formation théorique
360h en entreprise minimum selon statut

COÛT

Pour les apprenti·es, pas de coût de formation pour les employeurs privés.

Le **plan de relance de l'apprentissage** octroie une aide aux employeurs de 6000€ pour la signature d'un contrat.

Pour tous les autres statuts : 5040€ avec possibilité d'**aide au financement par l'OPCO** de rattachement de votre employeur.

Contactez-nous pour plus d'informations.
Secrétariat de formation:
03.29.69.60.52
formation-contact@fol-88.com

